

## **NIOCAN MET À JOUR LE STATUT DE SON PROJET DE MINE DE NIOBIUM**

MONTRÉAL, QC, le 17 août 2009 – Niocan inc. (TSX:NIO) a annoncé aujourd'hui une mise à jour de son projet relatif à sa mine de Niobium à Oka.

Niocan continue à attendre l'émission d'un certificat d'autorisation (« CA ») des autorités gouvernementales afin de construire sa mine de niobium à Oka, Québec. Niocan considère qu'elle a fourni aux autorités toutes les informations et la documentation requises afin d'obtenir le CA du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (« MDDEP ») du gouvernement du Québec. Juin 2008 est la dernière date à laquelle la compagnie a fourni des documents au MDDEP, soit des documents finaux pour la révision des plans du complexe minier, suivant une requête à cet effet du MDDEP. Malgré les tentatives répétées de la compagnie au cours des derniers mois et des dernières années afin d'obtenir une indication du MDDEP quant à ses intentions relativement à l'émission du CA, la compagnie n'a toujours pas reçu d'information concluante à cet effet.

Le tableau suivant fait état des ressources historiques de la propriété de Niobium de Niocan à Oka :

### Ressources historiques de la propriété de niobium d'Oka

Millions de tonnes (coupure à 0.5% Nb<sub>2</sub>O<sub>5</sub>)

<b>Ressource historique</b>	<b>Mesurées</b>	<b>Indiquées</b>	<b>Teneur % Nb<sub>2</sub>O<sub>5</sub></b>
S-60	7.30	3.11	0.66
HWM-2	1.32	2.22	0.56

L'étude de faisabilité du dépôt de niobium a été produite en 1998 par Met-Chem/Pellemont et a été mise à jour en 2000 par Met-Chem/SNC-Lavalin. Depuis cette date, Niocan a été prête à procéder à la levée des fonds requis afin de construire le complexe minier. Puisque ces deux études ont été complétées avant l'entrée en vigueur de la norme canadienne 43-101, Niocan ne peut référer ses actionnaires à ces études sans inclure les mises en garde appropriées à l'effet que ces études ne permettent pas d'établir des ressources ou des réserves minérales conformément aux exigences de la norme canadienne 43-101. Aussi, comme aucune personne qualifiée n'a effectué le travail requis au complet pour classer les ressources ou les réserves faisant l'objet de l'estimation historique dans les ressources minérales ou les réserves minérales à jour, Niocan ne considère pas les ressources ou les réserves faisant l'objet de l'estimation historique comme étant des ressources minérales ou des réserves minérales, au sens des articles 1.2 et 1.3 du Règlement 43-101, qui soient à jour, et, en conséquence, on ne devrait pas se fier à l'estimation historique.

Niocan a accordé un mandat à Met-Chem visant la mise à jour formelle des coûts de financement et d'opération du complexe minier projeté. Ces travaux seront d'une durée de 3 mois à un coût estimé à \$150,000. Niocan ne prévoit pas devoir modifier le plan de la mine ou les plans sous-terrains, de surface et de l'usine. De plus, l'étude socio-économique effectuée par KPMG en 2000 est présentement en voie d'être mise à jour, au coût d'environ \$65,000, afin de fournir de l'information additionnelle à tous les partenaires de la compagnie, ses actionnaires, les représentants et départements gouvernementaux et les communautés régionales. Les ressources minières d'Oka sont présentement en voie d'être recalculées selon les exigences de la norme canadienne 43-101 par une personne qualifiée, au coût approximatif de \$50,000.

Niocan prévoit compléter les autres parties de l'étude de faisabilité selon la norme canadienne 43-101 seulement lorsque le CA sera émis par le MDDEP; cette information sera requise à ce moment pour des fins de financement du projet.

Selon les études de faisabilité de 1998 et de 2000 mentionnées ci-haut, la construction de la mine et de l'usine s'échelonnerait sur deux (2) années et requerrait des fonds de cent dix millions de dollars (110 000 000\$). Comme ces estimations datent de plus de 9 ans, elles devront être mises à jour afin de tenir compte notamment du prix plus élevé du ferroniobium et des coûts de construction plus élevés.

Niocan a préparé un plan d'intervention auprès de plusieurs ministres du gouvernement du Québec et d'autres parties intéressées de la région d'Oka au cours de l'automne 2009 afin d'obtenir du support additionnel afin de convaincre le MDDEP d'émettre le CA qui permettrait à la compagnie de construire une mine souterraine de niobium dans le rang Ste-Sophie d'Oka le plus tôt possible.

Le conseil d'administration de Niocan demeure fortement engagé à développer la propriété de niobium d'Oka de Niocan dès que tous les permis nécessaires seront émis.

Pour plus d'information,

Niocan Inc.  
G. Bernard Coulombe  
Président et chef de la direction  
514-288-8506  
514-843-4809 (fax)